



## RECEVEZ LES ALERTES SMS DE LA MAIRIE

La mairie de Cap d'Ail met à votre disposition un service gratuit : les alertes SMS.

Ce service vous permet d'être alertés en temps réel par la mairie en cas de problème majeur, de danger imminent affectant votre sécurité, ou pour toute autre situation exceptionnelle : intempéries, travaux, rupture de canalisation, alerte incendie, urgences, etc.

### Comment en bénéficier ?

En vous inscrivant sur la liste de diffusion de la mairie.

L'intégralité des informations que vous communiquerez est soumise à la plus stricte confidentialité : la commune s'engage à ne jamais utiliser vos coordonnées à d'autres fins et à ne jamais les divulguer à quelque tiers que ce soit. \*

### Pour vous inscrire, deux moyens s'offrent à vous :

1/ **En complétant le bulletin d'autorisation** dédié aux alertes SMS (disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site [www.cap-dail.fr](http://www.cap-dail.fr)), avec vos coordonnées (nom, prénom, numéro de mobile sur lequel vous souhaitez être contacté...) et votre autorisation pour être enregistré dans notre liste de diffusion des SMS, puis en le retournant à la mairie :

- Soit par email à [communication@cap-dail.fr](mailto:communication@cap-dail.fr)

- Soit par courrier à : Service communication - Mairie de Cap d'Ail - 62 avenue du 3 septembre 06320 Cap d'Ail

- Soit en vous rendant directement au service Accueil de la Mairie de Cap d'Ail

2/ **En vous rendant directement sur le site [www.mairesetcitoyens.fr](http://www.mairesetcitoyens.fr)**

En créant gratuitement un compte « MaireetCitoyens », vous pourrez recevoir les alertes SMS et bénéficier en outre des autres services proposés sur cette plateforme.

*Au moment de votre inscription, vous aurez la possibilité de fournir vos coordonnées téléphoniques et de choisir ou non de bénéficier des alertes SMS proposées parmi les différents services. Vous pourrez aussi donner votre avis, participer à des sondages, formuler des suggestions.*

*Cette plateforme n'est pas un vecteur politique mais un espace de communication direct et efficace mis à votre disposition.*

Les services de la commune restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et se réjouissent de pouvoir bientôt communiquer avec vous de façon efficace, avec pour seul et unique objectif : mener à bien les missions de service public qui sont celles de la mairie de Cap d'Ail.

\* Conformément à la loi RGPD du 20 juin 2018 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication de la mairie de Cap d'Ail - 62 avenue du 3 septembre - 06320 Cap d'Ail. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.